

SUJET : Politique d'engagement environnemental et climatique

ÉMISE PAR : Conseil d'administration

ADOPTÉE LE : 2007-01-22

RÉVISÉE LE : 2025-02-10

1. MISE EN CONTEXTE

Portée par l'action collective, UPA Développement international (UPA DI) accompagne les entreprises agricoles dans leur adaptation aux changements climatiques, dans l'amélioration de la santé de leurs sols et dans la préservation des ressources naturelles, nécessaires conditions au développement de systèmes agroalimentaires équitables et durables.

Depuis sa création en 1993, UPA DI veille à soutenir une production agricole durable dans ses interventions et dans les liens tissés avec ses partenaires de coopération internationale. En 2007, UPA DI a formalisé les nombreuses interactions entre l'agriculture et l'environnement dans une première politique agroenvironnementale. Révisée et élargie en 2017, la politique intégrait l'adaptation aux changements climatiques comme levier de croissance agroéconomique et de sécurisation alimentaire pour les productrices et les producteurs agricoles.

En 2024, cette nouvelle révision de la politique environnementale et climatique d'UPA DI confirme les précédentes valeurs et formalise son engagement institutionnel face à ces défis mondiaux.

2. ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Par cette politique, UPA DI veut s'appuyer sur les principes de l'agroécologie selon la définition de la FAO et sur une collaboration étroite avec ses partenaires, ses membres et ses bailleurs pour bâtir des systèmes agroalimentaires équitables et durables.

Selon la définition de la FAO, l'agroécologie soutient la diversification, la résilience, l'économie circulaire et solidaire, la culture et les traditions alimentaires, le recyclage, l'efficacité, les synergies, la cocréation et le partage de connaissances, les valeurs humaines et sociales ainsi que la gouvernance responsable : <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/77bea39d-ff15-45f9-9a53-f658f6c4e1e3/content>.

3. OBJECTIFS ET PORTÉE

Les principaux objectifs de cette politique sont les suivants :

- Contribuer au développement de connaissances et à leur partage en matière de bonnes pratiques agroécologiques, de gestion responsable des ressources naturelles (notamment la biodiversité, les sols et l'eau) et d'adaptation aux changements climatiques;
- Appuyer le renforcement des compétences environnementales et climatiques du personnel et des partenaires en matière de contenus et de méthodes collaboratives pour accompagner leurs activités ou leurs projets;
- Mesurer et suivre l'évolution de l'impact environnemental et climatique des activités et des projets pour en atténuer les retombées négatives et en renforcer les retombées positives;
- Reconnaître et favoriser l'engagement du personnel et des partenaires en faveur de la protection de l'environnement et du soutien à la résilience des populations agricoles.

La politique s'applique aux membres du conseil d'administration, au personnel d'UPA DI au siège social de même que dans toute autre entité d'UPA DI à l'extérieur du Québec, aux partenaires, aux consultant.e.s ainsi qu'aux coopérant.e.s d'UPA DI.

4. APPROCHES ET PRINCIPES DIRECTEURS

Nos actions en matière de bonnes pratiques environnementales et climatiques (BPEC) sont guidées par les principes de l'agroécologie et par la force de l'action collective.

UPA DI a choisi de baser ses activités et ses interventions :

- Dans une approche intégrée alliant les apports de l'agronomie, de l'économie, de l'écologie et de la sociologie pour renforcer les compétences environnementales et climatiques de toutes et tous;
- Avec une participation collaborative et inclusive d'égal.e à égal.e;
- Et dans le respect des cadres organisationnels ou légaux en vigueur.

5. PLAN D'ENGAGEMENT

Afin d'assurer la mise en œuvre efficace de la politique, le plan d'engagement est divisé en quatre orientations :

- Contribuer au développement de connaissances et à leur partage;
- Appuyer le renforcement des compétences environnementales et climatiques;
- Mesurer et suivre l'évolution de l'impact environnemental et climatique;
- Reconnaître et favoriser l'engagement environnemental et climatique.

Chaque engagement est accompagné de suggestions d'actions qui contribueront à l'atteinte de ces engagements. À noter que les exemples d'actions ne sont pas exhaustifs et qu'ils peuvent changer et évoluer.

Engagements	Exemples d'actions
Orientation 1 - Contribuer au développement de connaissances et à leur partage	
Renforcer nos connaissances en bonnes pratiques environnementales et climatiques (BPEC)	<ul style="list-style-type: none">- Rechercher l'expérience, le savoir-faire et l'innovation en BPEC au sein des fermes d'ici et d'ailleurs, des organisations de productrices et producteurs, des centres de recherche, des communautés de pratiques, etc.;- Favoriser la recherche-action pour accélérer le transfert, les avancées et les innovations en matière de BPEC dans les projets.
Renforcer notre leadership en bonnes pratiques environnementales et climatiques (BPEC)	<ul style="list-style-type: none">- Partager ces expériences et ces savoir-faire en BPEC par une approche de pair.e à pair.e avec des échanges, des visites et des partenariats (ex. : fédérations de producteurs au Québec - organisations professionnelles agricoles (OPA) du Sud, des centres de recherche, etc.);- Mettre en commun nos expertises internes (thèmes BPEC, outils, méthodes, approches) et identifier des personnes-ressources par thème pour accompagner les services, les mandats ou les projets (du développement à la mise en œuvre).
Orientation 2 – Appuyer le renforcement des compétences environnementales et climatiques	
Renforcer nos compétences en bonnes pratiques environnementales et climatiques (BPEC)	<ul style="list-style-type: none">- S'appuyer sur des activités existantes de nos réseaux pour renforcer les compétences du personnel d'UPA DI (conférences, offre de formations, ateliers de réflexion, etc.);- Développer un programme complémentaire de formation sur les BPEC adapté au personnel UPA DI et de le faire rayonner;- Développer et adapter des contenus d'intervention (mentorat, formation, capsule, guide, fiches, etc.) pour appuyer nos projets et accompagner nos partenaires dans la mise en œuvre de BPEC, notamment celles en lien avec les actions de la planification stratégique telles que les paiements pour services écosystémiques (PSÉ), l'étude des bonnes pratiques écologiques et la rentabilité des exploitations agricoles, l'économie circulaire, Les Savoirs des gens de la terre, etc.;- Adapter des approches d'intervention pour appuyer nos projets et nos partenaires dans la mise en œuvre de BPEC, notamment celles en lien avec les actions de la planification stratégique telles que l'approche des laboratoires vivants, comme le concept de clubs-conseils climat et santé des sols, etc.

Engagements	Exemples d'actions
Mettre en œuvre les bonnes pratiques environnementales et climatiques (BPEC) dans nos activités et dans nos partenariats	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer le plus de composantes possible en faveur de l'environnement et du climat dans les activités des projets et dans les indicateurs de suivi; - Encourager les partenaires à devenir des leaders d'initiatives vertes (produits et services, capacité de gestion, etc.); - Intégrer les BPEC dans les politiques et les procédures administratives d'UPA DI (ex. : grille de critères d'achat écoresponsable, réunions sans papier, numérisation des documents, signature électronique, politique de transport, privilégier les produits locaux, recyclés et saisonniers, etc.); - Renforcer le développement des affaires sur les composantes environnementales et climatiques en : <ul style="list-style-type: none"> • intégrant les spécialistes internes en environnement et climat dans les initiatives déposées (projets, notes conceptuelles, modèles logiques, plan de mise en œuvre (PMO), analyses, etc.); • développant et systématisant des outils de consultation des partenaires en matière d'environnement et de climat; • s'appuyant sur des outils de références (définitions, guide d'indicateurs, consultants spécialisés, outils, etc.).
Orientation 3 – Mesurer et suivre l'évolution de piloter l'impact environnemental et climatique	
Évaluer nos empreintes environnementales et climatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier des outils de calcul d'émissions GES (en équivalent CO2) et d'empreinte eau; - Calculer les coûts carbone et eau pour les bureaux et les projets.
Réduire nos impacts environnementaux et climatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer une approche ERC (éviter-réduire-compenser) pour diminuer les impacts du fonctionnement administratif et opérationnel (projets) en matière de : <ul style="list-style-type: none"> • émissions GES (déplacements domicile-bureau et professionnels, augmenter les échanges Sud-Sud, etc.); • consommation d'eau (saisonnalité, etc.); • pression sur les ressources naturelles (approvisionnement responsable, bannir les objets à usage unique (ex. : plastique) ou à obsolescence courte, réutilisation ou circularité des objets usagés, valorisation des sous-produits, etc.); - Adopter une approche de précaution dans l'utilisation de nouvelles technologies pouvant être énergivores.
Orientation 4 – Reconnaître et favoriser l'engagement environnemental et climatique	
Promouvoir les bonnes pratiques environnementales et climatiques (BPEC) dans nos activités, dans nos projets et dans nos partenariats	<ul style="list-style-type: none"> - Porter et défendre publiquement nos valeurs et nos engagements en faveur de l'environnement et du climat au travers des consultations, des prises de paroles publiques (médias, réseaux sociaux, livres, articles scientifiques), notre rapport annuel, etc.; - Intégrer nos engagements environnementaux et climatiques dans le choix des partenariats; - Intégrer des fonds dédiés à des projets environnementaux ou climatiques aux activités philanthropiques.
Encourager les bonnes pratiques environnementales et climatiques (BPEC)	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des événements de reconnaissance et de partage en faveur de l'environnement et du climat (Viens marcher ma terre thématique, panels thématiques, gala, concours, etc.); - Identifier et valoriser des ambassadrices et ambassadeurs de BPEC pour appuyer nos interventions (mentorat, jumelage, échanges, etc.).

6. SUIVI ET REDEVABILITÉ

Le suivi régulier des actions mesure le degré d'atteinte des engagements en lien avec les objectifs de la politique. Le suivi se fait une fois par année à travers un atelier de pilotage avec le personnel d'UPA DI et un rapportage est présenté au conseil d'administration. Les résultats et les apprentissages de cet atelier collectif sont rapportés publiquement une fois par année, en mettant un accent sur les meilleures pratiques découlant de la mise en œuvre de la politique.

Le conseil d'administration adhère et défend les valeurs, les principes fondamentaux et les engagements inscrits dans cette politique. Tout le personnel d'UPA DI, dans le cadre de ses fonctions professionnelles, s'engage à respecter les principes directeurs de la politique et à contribuer à la réalisation des engagements. La direction, tant au siège social que dans les bureaux, filiales ou toute autre entité d'UPA DI à l'extérieur du Québec, est responsable de s'assurer que les ressources nécessaires sont attribuées pour la bonne mise en œuvre de la politique. Elle est aussi responsable de la supervision et de la révision de la politique. La mise en application et le suivi quotidien sont la responsabilité des spécialistes en environnement et changements climatiques. Les spécialistes en SEAR sont mobilisés pour orienter le rapportage annuel de la politique.